



La Lettre de l'A.U.P.F.

Fédération nationale agréée de jeunesse et d'éducation populaire - Membre de l'Association Européenne d'Éducation des Adultes
N° 6 - Juin 2017

Le mot du président

Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, un collègue a attiré notre attention sur les dispositions actuelles relatives au travail à temps partiel dans la branche de l'animation et des conséquences qui en découlent dans les associations.

Nombreuses sont celles qui appliquent la convention collective de l'animation ou l'utilisent pour le calcul des salaires. Les différents intervenants rémunérés effectuent en général peu d'heures chaque semaine lors de l'animation de séquences d'une durée moyenne de deux heures (ateliers, conférences ou modules de quelques séances) ou moins. Se pose donc l'application des dispositions conventionnelles relatives au temps partiel.

L'avenant n°148 de la Convention Collective de l'Animation, du 23 juin 2014, fixe « l'horaire minimal hebdomadaire de service à deux heures ». Cette disposition s'applique depuis le 1^{er} octobre 2014 et restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017.

L'article 6 de cet avenant prévoit la création d'un observatoire des données de la branche sur le travail à temps partiel.

Au 31 décembre 2017, sans nouvel accord substitutif qui étendrait la durée minimale des deux heures, l'horaire de travail serait fixé à quatre heures d'activités à compter du 1^{er} janvier 2018.

L'A.U.P.F. a interpellé le C.N.E.A., organe qui représente au plan national les employeurs de notre secteur, et attiré son attention sur les « effets économiques désastreux » de l'absence de nouvel accord qui obligerait les associations à mettre en place un horaire de quatre heures par séquence.

Elle restera attentive aux éventuelles avancées de ce dossier et souhaitait alerter le réseau qu'elle anime.

Michel GARDE, président
aupf.presidence@orange.fr

En projet ... une journée de formation

L'A.U.P.F. souhaite impliquer le plus grand nombre d'acteurs possible dans une « culture collaborative » avec une démarche d'éducation populaire.

Le partage de documents, d'agendas, de calendriers et le travail en simultané sur un même fichier avec un suivi des modifications sont des pratiques de plus en plus essentielles à l'efficacité et à la pérennité des associations.

Par ailleurs, la diffusion des informations devient un élément clé de partage d'informations et passe souvent par la création d'une newsletter régulière.

Cette formation à destination des professionnels et des bénévoles associatifs, prévue le 24 novembre, sera animée par Béatrice BAULARD qui intervient à l'université populaire d'Uzès.

Vous serez destinataire d'une publicité spécifique dans quelques jours.

Calendrier statutaire et rencontres

- Journée de formation le 24 novembre 2017 à Romans
- Conseil d'administration le 24 novembre 2017 à Romans
- **25 et 26 novembre : colloque annuel à Romans**
- Assemblée générale le 26 novembre 2017 à Romans
- Conseil d'administration « post A.G. » le 26 novembre 2017
- Conseil d'administration en mars 2018 à Uzès (à confirmer)
- **Novembre 2018 : colloque annuel (dates et lieu à préciser)**

Bénévoles & salariés dans notre réseau

Si l'A.U.P.F. n'a pas pour vocation à intervenir dans les pratiques associatives, comme tête de réseau, elle consulte ses adhérents pour mieux les connaître, cerner leurs attentes et les aider dans leur réflexion.

En février, le bureau a validé le principe d'une consultation afin d'approcher de manière globale les rémunérations pratiquées au niveau local.

L'idée qui prévaut à cette démarche : permettre à chacun de se situer au regard de ce qui se pratique dans d'autres associations de même nature et de pouvoir interroger ses pratiques.

Dans cette perspective, un questionnaire a été adressé à 72 associations (la plus petite compte 98 adhérents et la plus importante 15 898).

La plupart s'en sont saisi : nous avons reçu une trentaine de réponses mais leur analyse ne permet pas de prendre en compte les particularités de chacune et la réalité de la diversité des projets.

Toutes sont administrées par des bénévoles, parfois nombreux. Sept ont mis en place une charte spécifique pour leurs bénévoles.

Certaines emploient du personnel permanent, la plupart du temps, en contrat à durée indéterminée (de 15 à 35 heures hebdomadaires) pour les assister dans la gestion, l'administration, l'animation ou la coordination des activités.

Sur l'ensemble des réponses, on dénombre 14 contrats aidés : postes FONJEP, services civiques, contrats d'accès ou de retour à l'emploi.

Plus du quart des associations applique les dispositions d'une convention collective en particulier pour ce qui concerne les rémunérations : les plus citées sont celles de l'animation socio-éducative et de la formation professionnelle.

Si de nombreuses séquences sont assurées par des bénévoles, les conditions de rémunération horaire des salariés occasionnels, prestataires ou autres intervenants se situent dans une fourchette de 12 à 35 euros brut.

Dans certains cas (conférences), et en fonction de la notoriété de la personne, le tarif horaire peut dépasser 100 euros.

Les associations prennent en charge en général les déplacements des bénévoles : la formule comptable retenue est souvent celle de « l'abandon de créance » qui permet de bénéficier d'avantages fiscaux.

Certaines indemnisent effectivement selon des barèmes kilométriques variables (de 0,30 à 0,43 €).

D'autres remboursent aux bénévoles qui assurent des formations les frais de librairie consécutifs à la documentation nécessaire.

A noter que certains salariés mensualisés bénéficient d'une prise en charge des frais de parking ou d'un forfait mensuel pour les déplacements.

Ce qui ressort de cette enquête, c'est la très grande variété des situations locales, à mettre en lien avec les contraintes économiques que connaissent toutes les associations.

Adhésions 2017

Le montant des adhésions reste inchangé (votre cotisation annuelle est fonction du nombre d'adhérents de votre association).

Vous n'avez pas encore réglé votre cotisation ?

Sur le site de l'A.U.P.F., téléchargez le bulletin d'adhésion et retournez-le accompagné de votre règlement.

Merci d'avance.

Jean-François LABARRE,
trésorier.

Contacteur l'AUPF : S.A.E.L. U.P. - A.U.P.F.

Innovation à l'UPAVAL (Université Populaire de l'Agglomération Valentinoise) ... un atelier de recherche historique sur la guerre 14-18

La France a commémoré le centenaire de la déclaration de guerre de 1914.

Dans la Drôme, des historiens et des sociétés savantes se sont rassemblés en 2012 pour préparer cette commémoration : l'objectif était de focaliser les regards sur ce qui s'est passé pendant la guerre à l'arrière dans le département en examinant tous les aspects de la vie sociale de l'époque.
Un colloque a eu lieu en octobre 2014.

Ayant été sollicitée, l'UPAVAL a souhaité apporter sa participation sous la forme d'un atelier : il a été proposé aux adhérents volontaires de travailler sur des documents d'époque. Ils ont eu les conseils d'un historien, des archivistes municipaux de Valence, de Bourg-lès-Valence, du département et la participation d'administrateurs de l'UPAVAL.

Pour le colloque, 8 personnes de l'atelier ont produit chacune une communication orale puis écrite.
D'ailleurs un ouvrage a publié toutes les contributions (*La Drôme et la grande guerre* - Edition Libel).

Face à l'investissement, à la motivation des participants et à la qualité du travail produit, nous avons proposé à nos adhérents de continuer cet atelier de recherches historiques.

Il fonctionne donc depuis 2015 et 7 participants travaillent actuellement sur la période 1918/1930.

Parmi les sujets de recherches : les mutilés de 14/18, la vie politique dans la Drôme et la presse locale, le théâtre et le cinéma, les affaires criminelles dans le département, la fédération des mutilés en Drôme, la police municipale à Valence et le choix de l'emplacement du monument aux morts.

En novembre 2018, l'UPAVAL participera aux manifestations organisées par le Comité départemental pour l'histoire de la guerre 1914/1918 dans la Drôme.

Annie GAY et Pierre FAVRAT

... et des C.R.U.P.

Le C.R.U.P. Auvergne Rhône-Alpes (Comité Régional des Universités Populaires) a tenu cette année son assemblée générale à La Roche-sur-Foron le 6 juin. Elle était précédée d'une A.G. extraordinaire au cours de laquelle de nouveaux statuts seront adoptés.
A l'initiative du président du C.R.U.P., notre ami Dominique JACOMINO, l'A.U.P.F. a été invitée.

Lu pour vous ... ou ... à la rencontre d'un livre

Former à la recherche en éducation populaire.
Une voie coopérative d'émancipation avec, par et pour le peuple.
par Christian Verrier (Éditions Chronique sociale, Lyon, 2017)

Christian Verrier, ancien conducteur de trains devenu maître de conférences, co-fondateur de l'Université coopérative de Paris, nous propose avec ce livre un double regard : celui du chercheur et celui du militant de l'éducation populaire. Précisons d'emblée que cet ouvrage porte bien sur la recherche pratiquée dans un cadre d'éducation populaire, et non sur la recherche portant sur l'éducation populaire.

Si le thème est original, l'approche l'est aussi, puisque le livre est le résultat d'une observation-participation à une formation menée au sein du Collectif formation /éducation permanente (CFS.EP) de Bruxelles.

En 10 chapitres, C. Verrier nous amène à nous interroger sur ce que peut être la recherche en éducation populaire, sur les principes sur lesquels s'appuyer, sur ce que peuvent être les apports d'une Université populaire expérimentale. Il aborde aussi le choix des questions de recherche, des méthodes d'analyse et de questionnement, les types d'écriture, y compris les écritures populaires multiples.

Au passage, il précise la place de l'éthique dans la recherche émancipatrice, se penche sur le rôle de l'imaginaire et de l'émotion dans une démarche de recherche. Pour finir, il procède à une évaluation de l'expérience menée à Bruxelles et ouvre des pistes à partir de la fonction sociale de la recherche.

Cet ouvrage permet de comprendre en quoi connaître la recherche peut clairement servir « l'exercice de notre rôle de citoyen autonome et politiquement concerné ».

Former le public « à la recherche est pour l'éducation populaire un gage de renouvellement de sa pensée et de son action pour un nouvel élan ».

C'est donc un livre qui peut intéresser toute personne impliquée dans une démarche d'éducation populaire.

Recension faite par Michel MARC

Les échos du colloque 2017

Depuis plusieurs semaines, l'équipe d'ACCES Romans s'est mobilisée sur cet événement. Ce sera la troisième fois que l'U.P. accueillera à Romans l'A.U.P.F.

Ses responsables ont à cœur de nous proposer un bel événement.

Le programme sera adressé fin juin ou début juillet à toutes les associations et aux participants des dernières éditions.

Dès sa réception, ne tardez pas à vous inscrire.

Colloque 2018

C'est grâce aux associations locales que nous pouvons organiser les colloques annuels.

Où serons-nous en 2018 ?

Vous souhaitez accueillir le prochain colloque, **faites-vous connaître sans tarder.**

L'A.U.P.F. vous accompagnera dans cette démarche qui contribuera à dynamiser votre équipe locale

Visitez le site de

l'A.U.P.F. <http://www.universitepopulaire.eu>

Découvrez les articles récents,

l'espace réservé aux adhérents qui comprend différents « outils » destinés à faciliter le quotidien associatif ainsi que d'autres documents